



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : Victor Asso élémentaire

Adresse : Boulevard Suarez la Trinité

DATE : 3/11/20**PARTICIPANTS :****1. Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN) :**

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription Nice 6 (membre de droit excusé)

Madame DUPUY, Adjointe à l'Education,

Madame REBAT, DDEN

Mesdames ou Messieurs élus des Parents d'Elèves :

Pour la FCPE Mme GAM Dalèle

Pour la FIPE Mme AUMOND Laurence

Pour l'équipe pédagogique : M. GUESNIER, directeur de l'école

2. Autres personnes présentes (membres de la communauté éducative) :

Mme PETROS, directrice de l'Education. Mme BENDIEB, coordonnatrice SIVOM

ORDRE DU JOUR (à modifier selon le cas) :

- 1. Approbation du PV de la réunion précédente**
- 2. Règlement intérieur du conseil d'école (Annexe 1)**
- 3. Règlement intérieur de l'école (Annexe 2)**
- 4. Mise à jour du protocole sanitaire suite aux annonces ministérielles pour la rentrée d'octobre (Annexe 3)**
- 5. Bilan de la coopérative 2019-2020 (Annexe 4)**
- 6. Action des fédérations de parents d'élèves 2020-2021**
- 7. Actions du périscolaire**
- 8. Travaux et demandes**

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

En préambule, le directeur de l'école remercie les membres présents pour cette réunion. Il indique que l'évolution sanitaire défavorable va obliger à tenir les réunions en distanciel. Choix a été fait, de la maintenir en présentiel, à l'extérieur et en effectif restreint afin de favoriser les échanges, notamment sur le protocole sanitaire. Il indique par ailleurs que l'ordre du jour a en conséquence été modifié suite aux annonces ministérielles afin d'y adjoindre le protocole et de reporter l'approbation du projet d'école 2020-2024 à une date ultérieure après sa validation par l'inspection.

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal du troisième conseil d'école de l'année 2019-2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Règlement intérieur du conseil d'école (annexe 1)

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

3. Règlement intérieur de l'école (annexe 2)

Le directeur indique en séance que 2 points ont été modifiés sur le règlement, suite aux changements intervenus dans le règlement départemental. Cela concerne le préambule et l'article 4.6 traitant de l'hygiène des locaux et concernant entre autres l'application stricte des éventuelles nouvelles consignes sanitaires. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

4. Mise à jour du protocole sanitaire suite aux annonces ministérielles pour la rentrée d'octobre (annexe 3)

Le directeur explique au conseil avoir reçu la directrice du périscolaire et la responsable des agents techniques sur le bâtiment ce lundi afin d'adapter le protocole aux nouvelles contraintes. Ce protocole a dû être modifié notamment au niveau du port du masque, désormais obligatoire pour l'ensemble des élèves sauf situation de handicap. Le reste n'a pas dû être grandement modifié, l'école ayant fait le choix lors de la rentrée d'un protocole déjà renforcé par rapport aux consignes avec une « bulle sanitaire » entre les deux étages et des élèves qui ne se croisent jamais, ni aux accueils, ni aux récréations ni sur le temps de cantine.

Afin de mieux expliquer le contenu du protocole, le directeur déroule une journée d'élève.

Garderie ou arrivée à 8h20 : les élèves se lavent les mains aux toilettes pour la garderie, au gel hydroalcoolique pour les élèves arrivant à 8h20.

Matinée de classe : les élèves remettent le deuxième masque à l'enseignant-e qui le met dans un carton à destination du périscolaire pour la pause méridienne. Les élèves se lavent ensuite les mains : pour un passage aux toilettes, avant et après les récréations, lors des éternuements.

A midi : les élèves vont à la cantine ou à la maison, se lavent les mains avant le service. Les services se font par étage, avec des classes séparées au niveau des tablées afin de maintenir la bulle sanitaire par étage. A la fin de la cantine ils remettent les masques usagés à l'animateur-rice responsable du groupe qui le remet ensuite à l'enseignant-e.

Après-midi de classe : l'enseignant-e remet la pochette avec le masque usagé à l'élève, le déroulement au niveau des lavages des mains est identique à la matinée.

Garderie du soir : Les élèves sont séparés en trois groupes afin de limiter le brassage.

Le directeur profite du conseil pour remercier le SIVOM pour le travail commun effectué depuis l'an dernier pour l'application des différents protocoles et encore plus particulièrement les agents municipaux responsables du nettoyage du bâtiment.

La FCPE et la FIPE demandent si les élèves arrivent à maintenir le masque toute la journée. Le directeur répond que parents et élèves semblent prendre au sérieux ces nouvelles contraintes, bien qu'évidemment le port du masque est moins évident pour certains des élèves les plus jeunes et qu'un court temps d'adaptation leur sera nécessaire. Les enseignant-e-s rappellent par ailleurs régulièrement la façon de bien porter le masque. La FCPE et la FIPE interrogent ensuite sur l'octroi de masques transparents à destination des classes de CP et de l'ULIS. Le directeur indique que le ministère s'était engagé à en fournir, ce qui devrait être le cas sous peu. Dans l'attente l'école, par le biais de la coopérative, a acheté des masques transparents pour ces classes, notamment pour la phonologie qui nécessite de voir le visage.

5. Bilan de la coopérative (annexe 4) :

Le directeur présente en séance le bilan de la coopérative, validé et contrôlé au niveau des justificatifs par mesdames NIMOUR et AUMOND de la FIPE. Il indique que cette dernière est, comme les années précédentes, sensiblement à l'équilibre avec autant de recettes que de dépenses. Il précise que le fond disponible permettra, durant une année scolaire où les actions de ventes de gâteaux et donc les recettes seront

forcément limitées par le protocole sanitaire, de continuer de mener les actions pédagogiques de l'école. Pour cette année scolaire, difficile quoiqu'il en soit d'anticiper les éventuelles sorties de fin d'année et donc les éventuelles dépenses.

6. Actions des parents d'élèves 2020-2021 :

Le directeur indique au conseil qu'en raison du protocole sanitaire les actions de ventes sont reportées sine die afin non seulement de limiter les contacts, mais aussi de permettre à l'équipe enseignante de s'organiser au mieux pour cette reprise particulière. Madame l'Adjointe à l'Education indique qu'un fond de roulement, notamment pour les nouvelles associations, est nécessaire pour leur fonctionnement et permettre ensuite de financer les actions menées par l'école. Le directeur comprend ces contraintes et indique au conseil que le fond disponible sur la coopérative permettra de mener des projets communs avec les fédérations de parents d'élèves, tout en limitant les risques sanitaires. Il précise par ailleurs qu'en cette période de crise autant sanitaire qu'économique et en raison des fonds disponibles il n'apparaît pas nécessaire de demander des participations financières complémentaires aux parents en cette période de fin d'année. Il rajoute que cette période de crise peut être aussi une occasion de réfléchir au rôle des parents d'élèves en général et particulièrement des parents élus dans le cadre de la coéducation et des projets communs menés entre ces derniers, l'école et le périscolaire. Madame la DDEN abonde en ce sens. Pour conclure le directeur indique qu'il recevra, à l'issue de son congé paternité, les membres des fédérations des parents d'élèves et la directrice du périscolaire afin de lister les projets communs qui pourront être faits durant l'année scolaire. Il songe par exemple aux festivités de Noël et à la décoration de l'école, mais également au futur jardin pédagogique ou de la continuation des fresques de la cour de l'école mais souhaite aussi recueillir les idées des deux fédérations de parents d'élèves.

7. Actions du périscolaire :

Madame BENDIEB, coordonnatrice SIVOM, indique en séance que les projets du périscolaire sont soumis à la fois au respect des gestes barrières et à la limitation du brassage. Elle précise que les services se font par étage, avec un-e animateur-riche par groupe classe afin que les élèves ne se mélangent pas. En ce début d'année, les activités se font essentiellement en extérieur. Avec l'arrivée de l'hiver, l'utilisation des salles conduira à de nouvelles activités mais forcément limitées. Impossible pour le moment en effet de faire des ateliers cuisine ou des projets théâtraux par exemple, en mélangeant les élèves des classes. Elle remercie par ailleurs l'école à la fois pour les projets menés en commun mais également pour les consultations constantes en matière de protocole sanitaire.

8. Travaux et demandes :

- Aménagement et restauration de la cour du haut :

Le directeur interroge Madame l'Adjointe à l'éducation sur l'évolution des travaux de la cour du haut suite à la restauration ratée. Il rappelle que, suite à la destruction de l'ancienne cour et en raison du matériau utilisé pour la refaire, les élèves se blessent régulièrement sur un sol coupant et dont les graviers s'insèrent dans les plaies. Il rappelle par ailleurs qu'un élève avait même eu des points suite à une chute. Madame l'Adjointe indique que ces travaux, menés sous l'ancienne majorité, posent effectivement problème. L'entreprise responsable des travaux est passée plusieurs fois dans l'optique de trouver un compromis afin d'éviter une procédure judiciaire longue et de stabiliser le sol. Le directeur regrette une nouvelle fois que les usagers du bâtiment n'aient pas été à l'époque entendus sur la nature du sol qui était de toute évidence inadaptée à une cour de récréation. Les peintures au sol (marelles, terrain de football) sont en conséquence soumises à la stabilisation de ce sol puisque la peinture pour le moment risque de s'effacer avec le déplacement des graviers.

- Attribution des places de parking du sous-sol du bâtiment :

Madame l'Adjointe à l'éducation indique qu'une dizaine de places sont disponibles au sous-sol. Le directeur indique qu'il en manquerait 4 pour combler les places qui avaient été retirées aux enseignantes. Il regrette par ailleurs cette situation où des usagers du bâtiment doivent se garer à l'extérieur et parfois loin de l'école alors que des places libres sont disponibles depuis plusieurs années. Madame l'Adjointe indique que l'attribution est en cours de réflexion auprès de la direction générale des services, et à priori à destination des agents municipaux. Le directeur de l'école regrette cette décision, alors de l'octroi de ces places ne coûterait rien à la

mairie, en laisserait au personnel communal et serait vu comme un gage de respect pour le travail des enseignant-e-s.

RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL : *(joindre la délibération si nécessaire)*

- Approbation du PV du précédent conseil d'école
- Approbation du règlement intérieur du conseil d'école pour l'année scolaire 2020-2021
- Approbation du règlement scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Fait à La Trinité , le 19/12/20

Le Président
du Conseil d'Ecole :
M. GUESNIER

Les Secrétaires : Mme GAM (FCPE) , Mme AUMOND (FIPE)

Visa de l'Inspecteur
de l'Education
Nationale